

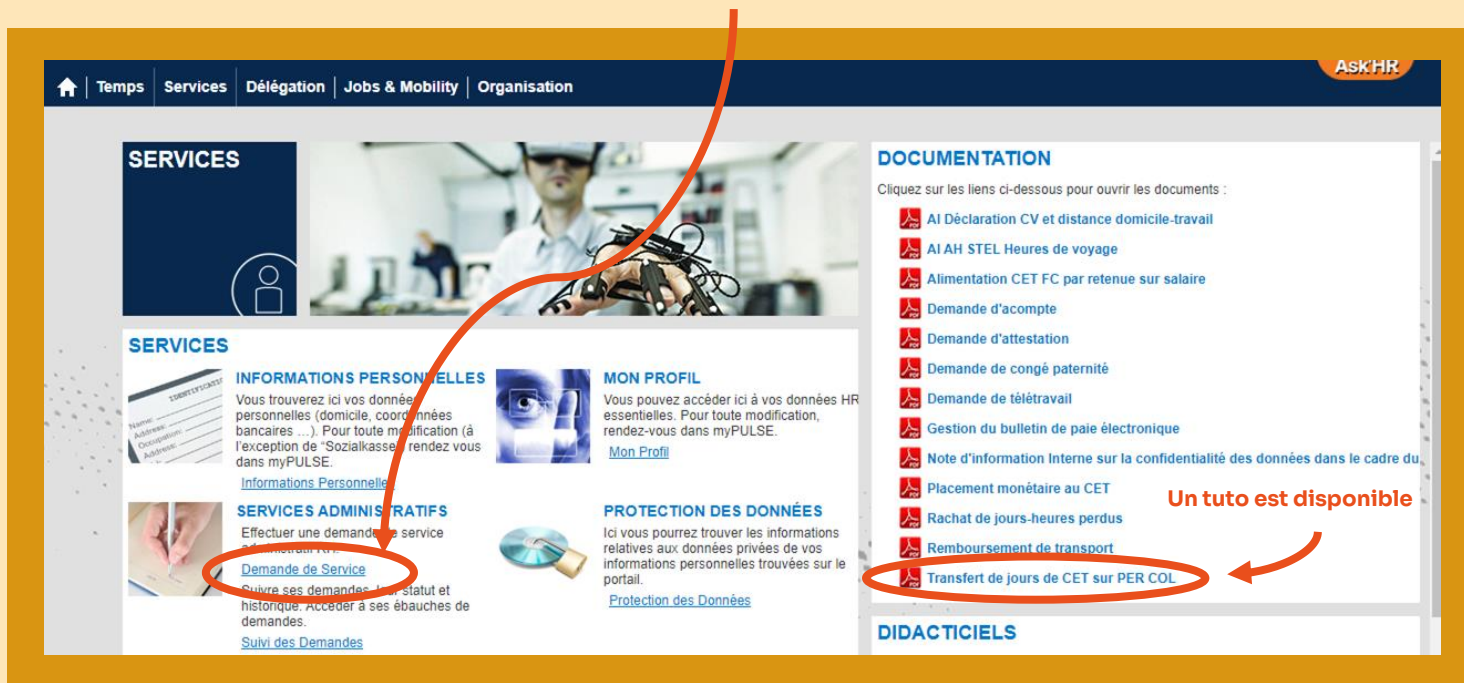


TRANSFERT CET vers PERCOL

Marignane
le 20 novembre 2024

Du 22 novembre au 2 décembre

- Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est **défiscalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de 10 jours/an.
- Vous pouvez utiliser les jours de vos compteurs **CET Court Terme et CET Long Terme**.
- La demande se fait **dans MyHR, rubrique Services**. Cliquez ensuite sur **'Demande de service'** :



Valeur 1 jour CET en € (en brut - temps plein)	Forfait jours	Forfait horaire	Non Forfaités
Non-cadre	-	(Appointments + HS + ancienneté) / 160,33 x 7,4 heures	(Appointments + ancienneté) / 151,67 x 7 heures
Cadre	Appointments / 22	(Appointments + HS) / 160,33 x 7,4 heures	

Rappel : le transfert est également possible chaque année en juin.



Il y a tant de choses
qui nous réunissent

